



ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, ■ ■
PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

Formations et Conférences

CATALOGUE 2021

Urbanisme – Environnement

Conseil municipal - Maire

Contrats publics et privés

Enfance - Jeunesse

Culture - Communication

Finances - Budget



Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux -
SIRET 441 506 482 00039
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530100653 auprès du préfet de région PAYS-
DE-LA-LOIRE

PLANNING 2021

Thèmes	Page	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Sept	Oct	Nov	Déc
Renouvellement urbain et revitalisation des bourgs	4	14										
Les fondamentaux de la culture et projet culturel de territoire	14	21										
Organiser un scrutin électoral	7	22		12	12							
Valoriser sa commune : le paysage au service des habitants	5	26										
Ventes immobilières et Baux de la collectivités	10		2									
Stratégies de trajectoires financières	17			9								
Planifier la transition écologique dans mon territoire et agir	6				7							
Restauration scolaire : entre enjeu et contraintes, choisir un mode de gestion adaptée	13						3					
Communication et réseaux sociaux	15					19						
Les marchés à procédure adaptée	11					31						
Bien se positionner en tant qu' élu	8						18					
Assurances de la commune	12							2				
Prise de parole en public	16								20			
Funéraire	9										4	
Loi de finances 2022	18											7

Nombre de places limité

Minimum 8 personnes inscrites pour maintenir une session

L'AMF 53 peut également vous proposer
une **prestation personnalisée dans vos locaux** ou en **visioconférence**
sur des **thématiques que vous choisissez.**

N'hésitez à nous contacter :

formation@amf53.asso.fr ou 02.43.59.09.00



Toutes nos formations sont éligibles au DIF élus locaux
(sous réserve de l'acceptation du dossier par la CDC)

L'AMF propose également des formations à Paris, toutes éligibles au DIF des élus.
Retrouvez l'offre de formations et le calendrier en [cliquant ICI](#)

URBANISME

Renouvellement urbain et revitalisation des bourgs

Date
Jeudi 14 janvier 2021
9h30 – 17h30

Durée
6 heures

Lieu
Maison des collectivités
Changé

Intervenant
CAUE

Coût
150 euros

Public
Elus et agents

Informations et inscriptions auprès du CAUE de la Mayenne
accueil@caue53.com

/// INVITATION ///
CYCLE DE FORMATIONS 2020-2021

Le CAUE de la Mayenne et l'AMF
vous proposent

quatre journées de formations
à partir du mois de novembre 2020.

A raison d'une session par mois, ces formations à destination des élus et des techniciens ont pour objectif de familiariser les participants au champ de l'urbanisme, à travers une approche réglementaire mais également pratique.

A chaque session, la formation théorique sera couplée à des cas concrets, à travers des visites de site et des rencontres avec des "personnes ressources".

Le nombre d'inscrits à chaque session sera limité.

1ère session
les fondamentaux de l'urbanisme
9 novembre 2020

////////


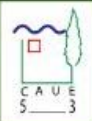
2ème session
**Rôle et responsabilités
du maître d'ouvrage public**
8 décembre 2020

////////

3ème session
**Renouvellement urbain
et revitalisation des bourgs**
14 janvier 2021

////////

4ème session
**Valoriser sa commune:
le Paysage au services des habitants**
26 janvier 2021

URBANISME

Valoriser sa commune : le paysage au service des habitants

Date
Mardi 26 janvier 2021
9h30 – 17h30

Durée
6 heures

Lieu
Maison des collectivités
Changé

Intervenant
CAUE

Coût
150 euros

Public
Elus et agents

Informations et inscriptions auprès du CAUE de la Mayenne
accueil@caue53.com

/// INVITATION ///
CYCLE DE FORMATIONS 2020-2021

Le CAUE de la Mayenne et l'AMF
vous proposent

quatre journées de formations
à partir du mois de novembre 2020.

A raison d'une session par mois, ces formations à destination des élus et des techniciens ont pour objectif de familiariser les participants au champ de l'urbanisme, à travers une approche réglementaire mais également pratique.

A chaque session, la formation théorique sera couplée à des cas concrets, à travers des visites de site et des rencontres avec des "personnes ressources".

Le nombre d'inscrits à chaque session sera limité.

1ère session
les fondamentaux de l'urbanisme
9 novembre 2020

////////



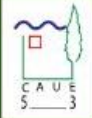
2ème session
**Rôle et responsabilités
du maître d'ouvrage public**
8 décembre 2020

////////

3ème session
**Renouvellement urbain
et revitalisation des bourgs**
14 janvier 2021

////////

4ème session
**Valoriser sa commune:
le Paysage au services des habitants**
26 janvier 2021

ENVIRONNEMENT

Planifier la transition écologique dans mon territoire et agir

Date

07 avril 2021
18h00 – 21h00
18h00 – 19h30



Durée

3 heures

Lieu

~~Maison des collectivités~~
Changé
Visioconférence

Intervenant

ADEME

Coût

Gratuit

Public

Elus et agents

Objectifs

Rendre concrets les enjeux de la transition écologique pour le projet politique de votre territoire en vous donnant des clés pour le définir et en l'illustrant d'exemples d'actions inspirantes.

Programme

Contexte et enjeux de la transition écologique (TE) pour mon territoire

Vers une démarche territoriale intégrée en faveur de la TE

Actions et projets pour initier la TE sur mon territoire

Elaborer un programme territorial en faveur de la TE

Ma feuille de route pour agir en faveur de la TE avec des idées d'actions concrètes

Thèmes :

- Construction et rénovation éco-responsables
- Production d'énergie/économie d'énergie
- Changement climatique

Dates et lieux

22 janvier 2021
9h00 – 17h00
Maison des collectivités
Changé

12 mars 2021
9h00 - 17h00
Maison des collectivités
Changé

12 avril 2021
9h30 – 12h30
Visioconférence

Intervenant

Isabelle COURT

Coût

150 euros pour session
présentielle

70 euros pour session
distancielle

Public

Elus et agents

Objectifs

Préparer le double scrutin de 2021 : élections départementales et régionales

Connaitre la réglementation applicable à la préparation du scrutin électoral et le déroulement du scrutin.

Permettre au maire et aux présidents de bureaux de vote d'assurer leurs missions de manière éclairée.

Programme

Les opérations préélectorales avec le REU :

- Les inscriptions et radiations
- La commission de contrôle
- Les différents tableaux
- L'arrêt, l'impression et la communication des listes électorales
- Les cartes électorales

La préparation matérielle du scrutin

Les opérations électorales

Date

18 juin 2021
9h00 – 17h00

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
Changé

Intervenant

Catherine MENANT

Coût

150 euros

Public

Elus et agents

Objectifs

Se positionner en tant qu' élu en tenant compte des **droits et devoirs de l' agent territorial**, du cadre réglementaire et partenarial de sa collectivité.

Fédérer autour du projet politique et définir une stratégie dans le temps.

Définir son **leadership** et son style de communication.

Programme

1. Connaître les bases du statut de l' élu

- Quelles sont les responsabilités et les fonctions du Maire, du Président ?
- Quels sont les droits et devoirs des fonctionnaires territoriaux ?
- Quels sont les principes déontologiques de la fonction publique ?

Jeu des contraires : Comportements et postures à éviter / à privilégier

2. Conduire une stratégie de changement dans la collectivité

- Donner le sens de l' action publique
- Mobiliser les acteurs autour du projet politique
- Définir un plan de communication

Brainstorming : Quelles sont les conditions de réussite d' une conduite de changement ?

Plan d' action : Quelles actions mettre en place ? Quelle méthodologie employer ? Quel calendrier de mise en oeuvre ? Comment mesurer la réussite de l' action ?

3. Animer efficacement une réunion

- Identifier les différents types de réunions
- Apprendre à préparer, organiser, animer et réguler une réunion
- S' outiller pour remplir son mandat d' animation

Mises en situation : Animer une réunion

Plan de progrès personnel

Date

4 novembre 2021
9h00 – 17h00

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
Changé

Intervenant

Danielle SYLVESTRE

Coût

150 euros

Public

Elus et agents

Objectifs

Savoir appliquer la législation funéraire
Eviter les abus de pouvoirs
Gérer les concessions et le cimetière

Programme

Les autorisations funéraires obligatoires
Les déclarations préalables
Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes
Les contrôles de police funéraire
La destination des cendres
Le droit à sépulture, et le droit à concession
Le terrain commun, et les concessions funéraires

CONTRATS PRIVÉS

Gestion du patrimoine immobilier : Ventes et baux des collectivités

Date

2 Février 2021
17h00 – 20h00

Durée

3 heures

Lieu

Visioconférence

Intervenant

Chambre
interdépartementale des
notaires

Coût

Gratuit

Public

Elus et agents

Programme

Introduction : Le notaire, acteur essentiel des projets immobiliers
La vente immobilière

- Les préalables à une vente : diagnostics obligatoires, comment estimer un bien
- L'avant contrat et le contrat de vente : conditions suspensives, droit de rétractation, droits de préemption
- Fiscalité de l'acquéreur et du vendeur

La location

- baux d'habitation : nu / meublé
- baux ruraux
- baux commerciaux



Date

31 mai 2021
9h00 – 17h00

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
Changé

Intervenant

Philippe LECHAT

Coût

150 euros

Public

Elus et agents

Objectifs

Apporter aux acteurs locaux de la commande publique les connaissances de base indispensable pour une pratique efficace et sécurisée de l'achat

Programme

L'Etude de cas portera sur :

Un règlement de consultation (RC –MAPA)

La notion d'acheteur, l'objet du marché, les conditions de la consultation

La dématérialisation

L'examen des candidatures et des offres

L'attribution

Les courriers aux candidats non retenus

Les recours

Un acte d'engagement (AE –MAPA)

L'identification des parties en présence et du comptable (les formes de groupements)

La durée et les reconductions possibles

La notion d'offre de base et de variante

La clause d'adhésion au contrat et les pièces contractuelles

Le prix dans un contrat, l'avance et l'exemplaire unique

Un cahier des clauses administratives particulières (CCAP –MAPA)

La sous traitance

Les aspects financiers à travers l'étude du prix et sa variation possible, le délai de paiement, les intérêts moratoires, les pénalités, la retenue de garantie, l'avance...

Les délais d'exécution

Les modifications possibles au contrat

La réception

Les dérogations aux cahiers des clauses administratives et générales (CCAG)

Focus sur la négociation en MAPA

CONTRATS PRIVÉS

Les assurances de la commune

Date 2 juillet 2021 10h00 – 12h00	Programme
Durée 2 heures	Assurance et code des marchés publics : les points essentiels à vérifier dans un contrat d'assurance
Lieu Maison des collectivités Changé	Assurance du patrimoine de la collectivité : dommages aux biens, risques naturels, vol et vandalisme
Intervenant SMACL	Assurance des responsabilités et protection juridique : responsabilité pénale et administrative des élus et de la collectivité
Coût Gratuit	Assurance du personnel des collectivités
Public Elus et agents	



Restauration scolaire : entre enjeux et contraintes, choisir un mode de gestion adaptée

Date

23 avril 2021
9h00 – 17h00

**REPORTÉE au
Jeudi 3 Juin 2021
9h00 – 17h00**

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
Changé

Intervenant

Patrick NAUDET

Coût

150 euros

Public

Elus et agents

Objectifs

Permettre aux responsables locaux de mieux appréhender les modes de fonctionnement au restaurant scolaire et plus globalement sur le temps méridien.

Programme

La restauration scolaire dans son contexte

L'équilibre alimentaire
PNNS 2018-2022

Le mode de gestion : entrer dans une démarche projet

La sécurité alimentaire

L'adaptation des locaux

Nutrition et santé

La qualité, Le temps accordé à la prise de repas, Le contenu de l'assiette, La lutte contre le gaspillage, Le devenir des emballages plastiques, L'intégration des produits locaux et/ou Bio

Animation de la pause méridienne

Les Projets d'Accueils Individualisés (PAI)

Le règlement intérieur

La commission des menus

Des questions budgétaires

La restauration scolaire et l'intercommunalité
Les PAT (projets alimentaires territoriaux)

CULTURE

Les fondamentaux de la culture et projet culturel de territoire

Date

Jeudi 21 janvier 2021
9h00 – 17h00

Durée

6 heures

Lieu

Mayenne Culture
Laval

Intervenant

Mayenne Culture

Coût

Gratuit

Public

Elus

INSCRIPTIONS auprès de Mayenne Culture

Avant le 7 janvier 2021

<https://mayenneculture.fr/evenement/bien-debuter-son-mandat-delu-a-la-culture/>

Objectifs

Devenir élu à la culture aujourd'hui c'est embrasser un champ d'action complexe et codifié. Menant souvent plusieurs activités électorales ou professionnelles en parallèle, les élus peuvent manquer de temps pour appréhender les enjeux, le vocabulaire et les particularités du secteur culturel. Par ailleurs, un repérage des spécificités territoriales ou départementales par rapport à un contexte national permet de mieux se situer afin de mieux défendre les acquis ou de nouveaux projets. Au croisement de ses missions d'accompagnement des EPCI et de ressource-formation, Mayenne Culture propose une journée d'information et d'échanges aux nouveaux élus à la culture du département.

Programme

- La notion de « culture » : définitions et fonctionnement du paysage culturel
- Collectivités territoriales et culture : le rôle des différents échelons dans le cadre de la compétence culturelle partagée ; l'action publique et ses enjeux dans le cadre d'un service public de la culture
- Contextualisation : panorama et structuration des projets culturels de territoire en Mayenne
- La notion de « projet culturel de territoire » (PCT) : définition, enjeux, intérêt
- Le rôle de l'élu dans les différentes étapes du PCT

COMMUNICATION

Communication des collectivités et réseaux sociaux

Date

Mercredi 19 mai 2021
18h00 – 20h00

Durée

2 heures

Lieu

Maison des collectivités
Changé

Intervenant

Hugo LE ROUX

Coût

Gratuit

Public

Elus et agents

Objectifs

Comprendre et appréhender les enjeux de communications et usages des réseaux sociaux.

Programme

Tour d'horizon des nouveaux outils numériques et réseaux sociaux.

Fonctionnement et usages des réseaux sociaux pour les élus et les collectivités.

Comment bien communiquer avec les réseaux sociaux.



Date

20 septembre 2021
9h00 – 17h00

Durée

6 heures

Lieu

Maison des collectivités
Changé

Intervenant

Catherine MENANT

Coût

150 euros

Public

Elus et agents

Objectifs

Identifier et maîtriser les fondements d'une prise de parole réussie
Gagner en aisance, autorité, énergie et gérer son stress
Construire et délivrer un message clair et adapté

Programme

1. Connaître les préalables de la prise de parole en public

- Une bonne « relation à soi »
- Une relation parfaite avec le contenu
- Une excellente relation à l'auditoire

Auto-évaluation : Où en suis-je dans ma prise de parole en public ?

2. Préparer sa communication : les préalables

- Identifier son auditoire
- Préparer, rédiger et mettre en forme le support du discours
- Trouver le juste équilibre entre le logos, le pathos et l'éthos

Analyse des bonnes pratiques : discours de politiciens

3. Parler pour convaincre : développer son charisme

- Comprendre et gérer son stress
- Renforcer sa communication verbale, gage de compréhension et de confiance
- Développer sa communication non verbale pour s'affirmer et créer du lien

Mise en pratique : entraînement et simulations

Date

Mardi 9 mars 2021
9h00 – 18h00

Durée

7 heures

Lieu

Maison des collectivités
Changé

Intervenant

KPMG

Coût

150 euros

Public

Elus et agents

Objectifs

Maitriser les contours d'une analyse financière rétrospective,

Bâtir les fondements d'une vision pluriannuelle des équilibres financiers,

Identifier les leviers d'optimisation

Programme

Maitriser la méthodologie d'analyse financière rétrospective

- Les fondamentaux des finances publiques et de la structuration budgétaire
- L'architecture budgétaire de la commune : liens avec budgets annexes et engagements financiers externes (satellites, garanties d'emprunts, lien avec l'EPCI...)
- Les principaux ratios d'analyse financière et indicateurs de pilotage financier (soldes intermédiaires de gestion, taux d'épargne, endettement, financement des investissements, liquidités...)
- L'analyse par politique publique
- Les atouts et limites de l'analyse comparative

Bâtir les fondements d'une vision pluriannuelle des équilibres financiers

- Déterminer le pied de prospective (CA ou BP) et les hypothèses d'évolution des principaux postes de charges et de recettes (facteurs endogènes et exogènes)
- Déterminer sa capacité à investir : prospective au fil de l'eau
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement : planifier les investissements, élaborer un plan de financement d'équipement et évaluer les coûts induits en fonctionnement
- Déterminer la soutenabilité financière du PPI : prospective ajustée
- Les seuils de prudence et d'alerte des principaux indicateurs financiers : piloter sa trajectoire

Identifier les leviers d'optimisation

- Diversification et optimisation des ressources financières : niveau de tarification, de fiscalité, de subventionnement, gestion patrimoniale, pacte financier et fiscal,...
- Priorisation de certains projets et politiques publiques : recentrage des charges, revue des dépenses,...
- Rationalisation de l'organisation : les voies possibles de mutualisation, les véhicules juridiques dédiés,...
- Adaptation des modes de gestion et de production : les avantages et inconvénients d'une gestion en régie, d'une gestion externalisée, d'un partenariat public-privé,...

Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux - SIRET 441 506 482 00039

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530100653 auprès du préfet de région PAYS-DE-LA-LOIRE

Date

ATTENTION MODIFICATION

7 décembre 2021
18h – 20h

Durée

2 heures

Lieu

En webinaire

Intervenant

KPMG

Coût

GRATUIT

Public

Elus et agents

Programme

Actualité du vote de la loi de finances 2022

Coupon-inscription

Faisant office de devis

Collectivité : _____

Intitulé de la formation : _____

Date et Lieu de la formation : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Déjeunera avec le groupe : oui non

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Déjeunera avec le groupe : oui non

Adresse de facturation : _____

Inscription obligatoire à retourner par courriel :

formation@amf53.asso.fr

Signature de la collectivité

Les informations recueillies via ce formulaire d'inscription sont destinées à un usage strictement interne de l'AMF53. Vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par simple demande écrite en vous adressant à contact@amf53.asso.fr



Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux -
SIRET 441 506 482 00039
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530100653 auprès du préfet de région PAYS-
DE-LA-LOIRE

Informations générales

Contact

Valérie MELOT-RAYNAL
Association des Maires, Adjointes et Présidents de communautés de la Mayenne
Maison des collectivités – 21 rue Ferdinand Buisson – Bât. F
53810 CHANGÉ
02.43.59.09.00
formation@amf53.asso.fr

Inscriptions

Toute inscription est effectuée au moyen du coupon-réponse proposé au moins 8 jours avant la session. Elle est adressée par courriel à : formation@amf53.asso.fr

Une convocation est adressée par l'AMF 53, par courriel, confirmant les modalités de déroulement de la session. Toute inscription annulée dans les 8 jours précédant la date de formation est facturée.

Tarifification

L'AMF 53 est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Les frais engagés par l' élu qui participe à ses formations sont donc remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité (Article L.2123-14 du CGCT).

Les maires, adjoints et conseillers municipaux peuvent utiliser le droit individuel à la formation (DIF) dédié aux élus en adressant le dossier de prise en charge à la Caisse des dépôts et consignations au moins 2 mois avant la session de formation. **Vous pouvez consulter la [fiche procédure en lien](#) et le [site de la Caisse des dépôts et consignations](#).**

	FORMATION (Groupe limité à 20 personnes)	CONFÉRENCE	FORMATION EN INTRA
Demi-journée	70 Euros	Gratuit	Sur devis
Journée	150 Euros	(sauf repas)	

